سُورَةُ المُجَادَلَة

58 - SOURATE DE LA PLAIDEUSE

22 versets

Révélée tout entière à Médine à la suite de la sourate des Hypocrites

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَٰنِ الرَّحِيمِ

قَدْ سَمِعَ اللَّهُ قَوْلَ الَّتِي تُجَادِلُكَ فِي زَوْجِهَا وَتَشْتَكِي إِلَى اللَّهِ وَاللَّهُ يَسْمَعُ
تَحَاوُرَكُمَا إِنَّ اللَّهَ سَمِيعٌ بَصِيرٌ (١)

Bismi-L-Lâhi-r-Raḥmâni-r-Raḥîm

qad sami'a-L-Lâhu qawla-l-latî tujâdiluka fî zawjihâ wa taštakî 'ilâ-L-Lâhi wa-L-Lâhu yasma'u taḥâwurakumâ 'inna-L-Lâha Samî'um Baṣîrun (1).

Au nom d'Allah le Miséricordieux le Très Miséricordieux.

Allah a entendu la plainte que t'a adressée cette femme contre son mari et celle qu'elle a adressée à Allah. Allah a entendu votre conversation car Il entend et voit tout. (1).

Aicha -que Dieu l'agrée- a dit: «Béni soit celui qui entend tout. Je ne cesse d'entendre les paroles de Khawla Bent Tha'laba, bien qu'une partie m'a échappée, qui est venue plaindre son mari auprès du Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- , en lui disant: «Il a

gaspillé mon argent, réduit ma jeunesse à la vieillesse en lui donnant une nombreuse descendance. Mais une fois devenue vieille et je me suis trouvée dans la ménopause, il vient de me répudier en me disant: «Sois pour moi comme le dos de ma mère». Grand Dieu, je me plains de lui auprès de Toi». Elle demeura jusqu'à ce que Jibril ait descendu apportant ce verset: «**Allah a entendu la plainte que t'a adressée cette femme contre son mari**». A savoir que son mari était Aws Ben Al-Çamet».

En voici une autre version rapportée également par Ibn Abi Hatem d'après Abou Yazid qui a raconté: «Une femme appelée Khawla Bent Tha'laba intercepta Omar alors qu'il marchait en compagnie d'autres hommes. Il s'arrêta, s'approcha d'elle, mit ses mains sur les épaules de la femme en abaissant la tête pour entendre ce qu'elle va lui dire. Une fois la conversation achevée, elle partit. Un homme de sa compagnie le blâma en lui disant: «Tu as rentenu -sur la chaussée- des notables de Qoraïch pour écouter à cette vieille dame?» Il lui répondit: «Malheur à toi! connais-tu cette femme?» - Non, répliqua l'homme. Et Omar de poursuivre: «C'est une femme que Dieu a entendu sa plainte du dessus de sept cieux. C'est khawla Bent Tha'laba, Par Dieu si elle m'avait retenu (pour l'écouter) jusqu'à la nuit, je ne l'aurais pas quittée avant de lui combler son besoin, à moins qu'une prière ne me sépare d'elle et, après l'avoir accomplie, je reviendrais vers cette femme pour lui répondre».

ٱلَّذِينَ يُظَٰهِرُونَ مِنكُم مِّن نِّسَآئِهِم مَّا هُنَّ أُمَّهَٰتِهِمْۖ إِنْ أُمَّهَٰتُهُمْ إِلَّا ٱلَّٰٓـِٔي
وَلَدْنَهُمْۚ وَإِنَّهُمْ لَيَقُولُونَ مُنكَرًا مِّنَ ٱلْقَوْلِ وَزُورًاۚ وَإِنَّ ٱللَّهَ لَعَفُوٌّ غَفُورٌ
﴿٢﴾ وَٱلَّذِينَ يُظَٰهِرُونَ مِن نِّسَآئِهِمْ ثُمَّ يَعُودُونَ لِمَا قَالُواْ فَتَحْرِيرُ رَقَبَةٍ مِّن قَبْلِ
أَن يَتَمَآسَّاۚ ذَٰلِكُمْ تُوعَظُونَ بِهِۦۚ وَٱللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ خَبِيرٌ ﴿٣﴾ فَمَن لَّمْ يَجِدْ
فَصِيَامُ شَهْرَيْنِ مُتَتَابِعَيْنِ مِن قَبْلِ أَن يَتَمَآسَّاۖ فَمَن لَّمْ يَسْتَطِعْ فَإِطْعَامُ سِتِّينَ
مِسْكِينًاۚ ذَٰلِكَ لِتُؤْمِنُواْ بِٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦۚ وَتِلْكَ حُدُودُ ٱللَّهِۗ وَلِلْكَٰفِرِينَ عَذَابٌ أَلِيمٌ
﴿٤﴾

l-ladîna yuẓâhirûna minkum min nisâ'ihim mâ hunna 'ummahâtihim 'in 'ummahâtuhum 'illâ-l-lâ'î waladnahum wa 'innahum layaqûlûna munkaram mina-l-qawli wa zûran wa 'inna-L-Lâha la 'Afuwwun ġafûrun (2) wa-l-ladîna yuẓâhirûna min nisâ'ihim tumma ya'udûna limâ qâlû fataḥrîru-raqabatin min qabli 'ay-yatamâssâ dâlikum tu 'azûna bihî wa-L-Lâhu bimâ ta'malûna ḫabîrun (3) fama-l-lam yajid faṣiyâmu šahrayni mutatâbi'ayni min qabli 'ay-yatamâssâ famal-lam yastaṭi' fa 'iṭ'âmu sittîna miskînan dâlika litu'minû bi-L-Lâhi wa rasûlihî wa tilka ḥudûdu-L-Lâhi wa li-l-kâfirîna 'adâbun 'alîmun (4).

Certains d'entre vous assimilent leurs femmes à leurs mères pour les répudier. Non, en vérité, ce ne sont pas leurs mères, leurs mères sont celles qui les ont mis au monde. Ils tiennent ainsi des propos coupables et erronés. Mais Allah est tout pardon et toute bienveillance. (2) Ceux qui prononcent une telle répudiation contre leurs femmes puis reviennent sur leur parole, affranchiront un esclave avant de reprendre leurs rapports avec elles. C'est là une prescription. Allah connait tous vos actes. (3) Celui qui n'a pas d'esclave jeûnera deux mois consécutifs avant de reprendre ses rapports avec sa femme. S'il ne peut jeûner, il nourrira soixante pauvres. Ces commandements tendent à affermir votre foi en Allah et en Son Prophète. Ils émanent d'Allah. Ceux qui les transgressent subiront un châtiment cruel. (4).

L'imam Ahmed rapporte que Khawla Bent Tha'laba a dit: «Par Dieu c'est à mon sujet et à celui de mon mari Aws Ben Al-Çamet que les permiers versets de la sourate de la Plaideuse furent descendus. J'étais sa femme, mais dès qu'il devint un vieillard son comportement se transforma au pire des comportements. Un jour il entra chez moi pour discuter une certaine affaire, il s'irrita contre moi et déclara: «Tu es pour moi comme le dos de ma mère». Puis il partit pour passer une heure dans une assemblée avec ses compagnons. En rentrant, il s'approcha de moi pour avoir de rapports charnels. Je lui répondis catégoriquement: «Par celui qui détient l'âme de Khawla tu ne pourras le faire avant que Dieu et Son Messager ne tranchent entre nous». Mais il essaya quand même de cohabiter avec moi par force, et je pus le repousser étant un homme vieux et faible. Je me rendis ensuite chez une voisine pour me prêter quelques vêtements, je les portai et me dirigeai vers le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue-

et m'assis devant lui. Je lui racontai tout ce qui s'est passé entre nous en accusant mon mari du mauvais caractère. Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- met dit: «O Khouwayla, (diminutif de Khawla) ton mari est un faible vieillard, crains Dieu en lui». Je ne quittai le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue-, avant que ces versets ne fussent révélés.

A ce moment, et comme d'habitude, il éprouva une certaine peine en recevant la révélation, et une fois celle-ci achevée, il me dit: «O Khouwayla, Dieu a fait descendre des versets à votre sujet, toi et ton mari». Puis il me récita: «**Allah a entendu la plainte que t'a adressée cette femme contre son mari et celle qu'elle a adressée à Allah. Allah a entendu votre conversation car Il entend et voit tout**»... jusqu'à..«**Ceux qui les transgressent subiront un châtiment cruel**». Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- me dit ensuite: «Ordonne ton mari à affranchir un esclave». Je lui répondis: «O Messager de Dieu, il n'a pas d'esclave à affranchir» - Demande-lui alors, dit-il, de jeûner deux mois consécutifs». Comme j'objectai étant un faible vieillard, il répliqua: «Alors qu'il nourrisse soixante pauvres en leur offrant un wisq (une certaine mesure) de dattes». - O Messager de Dieu, rétorquai-je, il n'en possède pas!». Il me dit enfin: «Nous allons lui envoyer alors un Firq (une certaine mesure) de dattes». - Et moi aussi, dis-je, je lui donnerai un autre Firq. Et le Prophète de s'écrier: «Tu as bien dit et bien fait. Va faire l'aumône de ces dattes et sois bienveillante à l'égard de ton mari». Et je m'exécutai» ***(Rapporté par Ahmed et Abou Daoud).***

Ibn Abbas, en rapportant presque les mêmes faits, a conclu que Khawla craignait que les propos de son mari ne fussent une répudiation ainsi sa séparation de lui.

Comme cette formule de répudiation était répandue à l'époque préislamique -Jahiliah -quand un homme disait à sa femme: «Sois pour moi comme le dos de ma mère», Dieu voulut accorder sa grâce à cette communauté en imposant une certaine expiation de ce serment sans qu'il y ait par la suite une répudiation qui est, en principe, soumise à la loi. Tel est le commentaire d'une grande partie d'ulémas, et S'aid Ben Joubayr a dit: «Le serment à s'abstenir de la femme et la formule: «Sois pour moi comme le dos de ma mère» étaient deux

moyens pour répudier les femmes à l'époque de l'ignorance. Dieu a, par Sa grâce, accordé un délai de quatre mois au mari pour qu'il revienne sur son serment et imposé une expiation pour l'autre formule».

«Non, en vérité, ce ne sont pas leurs mères; leurs mères sont celles qui les ont mis au monde». En d'autre terme, celui qui dit à sa femme qu'elle lui est interdite comme il lui est interdit le dos de sa mère, cette femme ne lui est pas, en vérité, sa propre mère, il ne fait que prononcer une parole blâmable et erronée. Pour ce qu'en fut du temps de l'ignorance, Dieu le pardonne car Il est infiniment Absoluteur, tout comme Il pardonne à celui dont sa langue profère des choses futiles et des bêtises. A ce propos, on a raconté que le Messager de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue- entendit un homme dire à sa femme: «O ma sœur!». Il lui demanda: «Est-elle vraiment ta sœur?». Il a désavoué cela sans la lui rendre interdite car ceci fut dit bêtement sans le vouloir, autrement il lui aurait interdit de la toucher.

«Ceux qui prononcent une telle répudiation contre leurs femmes, puis reviennent sur leur parole». Ce verset fut interprété de plusieurs façons:

- Certains ont dit: Il répète à sa femme la formule de répudiation, comme a dit Ibn Hazm. Et l'auteur de préciser: C'est une interprétation erronée.

- Quant à Al-Chafé'i, il a avancé: Ceci consiste à répudier mais effectivement il ne la répudie pas.

- Le commentaire de Ahmed Ben Hanbal est le suivant: Il revient sur sa parole et cohabite avec sa femme ou il compte avoir de tel rapport. Ceci lui est interdit avant l'expiation: Malek fut de cet avis.

- Abou Hanifa, de sa part, a dit que l'homme prononce une telle formule après son interdiction en abrogeant ce qui était suivi du temps de l'ignorance. Une fois que l'homme adresse à sa femme une telle formule, il la lui rend interdite et par la suite il n'a le droit de l'approcher qu'après expiation.

- D'autres ont limité ceci à la cohabitation qui est strictement interdite et même certains ont interdit le baiser par exemple ou autre attouchement avant l'expiation.

«.. **affranchiront un esclave»** sans préciser s'il devait être un musulman ou non à l'inverse de l'expiation d'un homicide qui stipule que l'esclave doit être musulman. «**C'est là une prescription»** afin que vous cessiez de prononcer une telle formule. «**Allah connait tous vos actes»** et connait également ce qui vous convient pour vous amender.

«**Celui qui n'a pas d'esclave jeûnera deux mois consécutifs»**. Son cas est pareil à celui qui a des rapports charnels avec sa femme le jour en jeûnant. «**S'il ne peut jeûner, il nourrira soixante pauvres»** une expiation qui s'applique aussi au cas précédent. Les hadiths relatifs à ce sujet stipulent que l'homme doit respecter cet ordre en cas d'expiation selon sa capacité. «**Ces commandements tendent à affermir votre foi en Allah et en Son Prophète»**. Dieu vous exhorte à agir ainsi sans enfreindre Ses lois car les incrédules subiront un châtiment douloureux. Conformez-vous à ces prescriptions et que nul ne pense qu'il serait à l'abri de la vengeance de Dieu et de son supplice dans les deux mondes.

إِنَّ ٱلَّذِينَ يُحَآدُّونَ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ كُبِتُوا۟ كَمَا كُبِتَ ٱلَّذِينَ مِن قَبْلِهِمْ ۚ وَقَدْ أَنزَلْنَآ ءَايَٰتٍۭ
بَيِّنَٰتٍ ۚ وَلِلْكَٰفِرِينَ عَذَابٌ مُّهِينٌ ﴿٥﴾ يَوْمَ يَبْعَثُهُمُ ٱللَّهُ جَمِيعًا فَيُنَبِّئُهُم بِمَا
عَمِلُوٓا۟ ۚ أَحْصَىٰهُ ٱللَّهُ وَنَسُوهُ ۚ وَٱللَّهُ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ شَهِيدٌ ﴿٦﴾ أَلَمْ تَرَ أَنَّ ٱللَّهَ
يَعْلَمُ مَا فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِى ٱلْأَرْضِ ۖ مَا يَكُونُ مِن نَّجْوَىٰ ثَلَٰثَةٍ إِلَّا هُوَ
رَابِعُهُمْ وَلَا خَمْسَةٍ إِلَّا هُوَ سَادِسُهُمْ وَلَآ أَدْنَىٰ مِن ذَٰلِكَ وَلَآ أَكْثَرَ إِلَّا هُوَ
مَعَهُمْ أَيْنَ مَا كَانُوا۟ ۖ ثُمَّ يُنَبِّئُهُم بِمَا عَمِلُوا۟ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ بِكُلِّ شَىْءٍ عَلِيمٌ
﴿٧﴾

’inna-l-laḏîna yuḥâddûna-L-Lâha wa rasûlahû kubitû kamâ kubita-l-laḏ îna min qablihim waqad ’anzalnâ ’â yâtim-bayyinâtin wa lil-kâfirîna ‘aḏ âbum muhînun (5) yawma yab‘aṯuhumu-L-Lâhu jamî an fayunabbi’uhum bimâ ‘amilû ’aḥṣâhu-L-Lâhu wa nasûhu wa-L-Lâhu ‘alâ kulli šay’in šahîdun (6) ’alam tara ’anna-L-Lâha ya‘lamu mâ fî-s-samâwâti wamâ fî-l-’arḍi mâ yakûnu min najwâ ṯalâṯin ’illâ huwa

râbi'uhum walâ ẖamsatin 'illâ huwa sâdisuhum walâ 'adnâ min ḏâlika walâ 'akṯara 'illâ huwa ma'ahum 'ayna mâ kânû ṯumma yunabbi'uhum bimâ 'amilu yawma-l-qiyâmati 'inna-L-Lâha bikulli šay'in 'Alîmun (7).

Ceux qui combattent contre Allah et son Prophète seront vaincus comme l'ont été ceux qui les ont combattus avant eux. Nous avons donné jusqu'ici assez d'avertissements clairs. Nous infligerons un supplice infamant aux infidèles. (5) Le jour où Allah ressuscitera les hommes, Il leur rappellera leurs actions. Si les hommes les ont oubliées, lui les a toutes comptées. Allah n'est- Il pas témoin de toutes choses?. (6) Ne voyez-vous pas qu'Allah sait tout ce qui se passe dans les cieux et sur la terre? Trois hommes ne confèrent pas entre eux qu'Il ne soit le quatrième, ou cinq qu'Il soit le sixième. Qu'ils soient plus ou moins nombreux que cela, et en quelque lieu qu'ils se trouvent, Il est toujours présent. Il leur rappellera leurs actes au jour du jugement dernier. Il sait tout. (7).

Ceux qui s'opposent à Dieu et à Son Messager soit en enfreignant les lois, soit en combattant contre eux, seront vaincus et culbutés avec humiliation comme l'ont été ceux qui vécurent avant eux. «**Nous avons donné jusqu'ici assez d'avertissemnts clairs**» et des signes évidents que nul qu'un mécréant ou un pervers les traite de mensonge. «**Nous infligerons un supplice infamant aux infidèles**» pour prix de leur incrédulité et leur rebellion.

«**Le jour où Allah ressuscitera les hommes**» et les rassemblera du premier au dernier sur un même tertre. «**Il leur rappellera leurs actions**» aussi bien les bonnes actions que les mauvaises sans en rien omettre. «**Si les hommes les ont oubliées, lui les a toutes comptées**». Dieu, certes, est témoin de toutes choses. Rien n'est lui est caché et Il n'oublie jamais.

Dieu parle ensuite que Sa science embrasse tout et Il connait parfaitement ce que font les hommes, entend ce qu'ils disent et voit leur place là où qu'ils se trouvent. Il leur rappelle: «**Ne voyez-vous pas qu'Allah sait tout ce qui se passe dans les cieux et sur la terre? Trois hommes ne confèrent pas entre eux qu'Il ne soit le quatrième, ou cinq qu'Il ne soit le sixième**». Car les anges scribes inscrivent les paroles des hommes et leurs actions comme Il a dit ailleurs: «**Ne savent-ils pas qu'Allah connait leurs pensées et leurs entretiens les plus secrets..**» [Coran

IX, 78] et aussi: **«Croient-ils que nous n'entendons pas leurs propos secrets et leurs conciliabules? Erreur. Et nos messagers écrivent tout ce qu'ils font»** [Coran XLIII, 80].

Etant au courant sempiternellement des actes et paroles de Ses serviteurs en les observant là où qu'ils soient, Il leur rappellera tout ce qu'ils ont dit et proféré. En vérité, Dieu est le parfait Sachant. L'imam Ahmed a dit: «Dieu a débuté ce verset par Sa connaissance comme Il l'en a terminée».

أَلَمْ تَرَ إِلَى الَّذِينَ نُهُوا عَنِ النَّجْوَىٰ ثُمَّ يَعُودُونَ لِمَا نُهُوا عَنْهُ وَيَتَنَاجَوْنَ بِالْإِثْمِ
وَالْعُدْوَانِ وَمَعْصِيَتِ الرَّسُولِ وَإِذَا جَاءُوكَ حَيَّوْكَ بِمَا لَمْ يُحَيِّكَ بِهِ اللَّهُ وَيَقُولُونَ فِي
أَنفُسِهِمْ لَوْلَا يُعَذِّبُنَا اللَّهُ بِمَا نَقُولُ حَسْبُهُمْ جَهَنَّمُ يَصْلَوْنَهَا فَبِئْسَ الْمَصِيرُ ﴿٨﴾
يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا إِذَا تَنَاجَيْتُمْ فَلَا تَتَنَاجَوْا بِالْإِثْمِ وَالْعُدْوَانِ وَمَعْصِيَتِ الرَّسُولِ
وَتَنَاجَوْا بِالْبِرِّ وَالتَّقْوَىٰ وَاتَّقُوا اللَّهَ الَّذِي إِلَيْهِ تُحْشَرُونَ ﴿٩﴾ إِنَّمَا النَّجْوَىٰ مِنَ
الشَّيْطَانِ لِيَحْزُنَ الَّذِينَ آمَنُوا وَلَيْسَ بِضَارِّهِمْ شَيْئًا إِلَّا بِإِذْنِ اللَّهِ وَعَلَى اللَّهِ
فَلْيَتَوَكَّلِ الْمُؤْمِنُونَ ﴿١٠﴾

'alam tara 'ilâ-l-ladîna nuhû 'ani-n-najwâ tumma ya'ûdûna limâ nuhû '-anhu wa yatnâjawna bil 'itmi wal-'udwâni wa ma'ṣiyati-r-rasûli wa 'idâ jâ'ûka ḥayyuka bimâ lam yuḥayyika bihi-L-Lâhu wa yaqûlûna fî '-anfusihim lawlâ yu'addibunâ-l-lâhu bimâ naqûlu ḥasbuhum jahannamu yaṣlawnahâ fa bi'sa-l-maṣîru (8) yâ'ayyuhâ-l-ladîna 'âmanû 'idâ tanâjaytum falâ tatanâjaw bi-l-'itmi wa-l-'udwâni wa ma'ṣiyati-r-rasûli wa tanâjaw bi-l-birri wa-t-taqwâ wa-t-taqu-L-Lâha l-ladî 'ilayhi tuḥšarûna (9) 'innamâ-n-najwâ mina-š-šayṭâni liyaḥzuna-l-ladîna 'âmanû wa laysa biḍâ'rrihim šay'an 'illâ bi-idni-L-Lâhi wa 'alâ-L-Lâhi falyatawakkali-l-mu'minûna (10).

Que dire de ceux qui se réunissent en secret, bien que ce leur soit interdit, et qui, dans leurs réunions, trament quelque mauvais coup ou quelque vengeance ou encore quelque intrigue contre le Prophète? Se présentent-ils à toi? ils emploient des formules moins respectueuses qu'Allah

quand Il te salue. En eux-mêmes, ils se disent: «Pourquoi Allah laisse-t-Il impunies de pareilles formules?» L'Enfer sera leur punition. Ils y seront précipités. Quelle affreuse fin.. (8) O croyants, chassez de vos conversations le mal, la haine et la désobéissance au Prophète. Prenez plutôt pour objet de vos entretiens la vertu et la piété. Craignez Allah devant qui vous serez tous rassemblés. (9) C'est satan qui inspire vos entretiens pour vous susciter des ennuis, ô croyants. Mais il ne saurait vous nuire sans l'autorisation d'Allah. Faites confiance à Allah. (10).

Il y avait entre les juifs et le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- une certaine trêve. Quand ils voyaient un de ses compagnons, ils tenaient entre eux une conversation secrète de sorte que le fidèle croyait qu'ils complotaient contre le Prophète ou faire quelque chose qui nuit à tout musulman, alors il les laissait et poursuivait son chemin. Pour éviter tout malentendu, le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- leur interdit de tenir toute conciliabule mais ils refusèrent et persistèrent dans leur mauvais comportement. Dieu, à cette occasion fit descendre ces versets: **«Que dire de ceux qui se réunissent en secret, bien que ce leur soit interdit»**. On a rapporté cela d'après Moujahed et Mouqatel Ben Hayyan.

«... trament quelque mauvais coup ou quelque vengeance ou encore quelque intrigue contre le Prophète?» Tantôt ils pensent à commettre un péché, tantôt ils comptent faire une nuisance aux autres en commettant une certaine transgression et même ils la recommandèrent mutuellement.

«Se présentent-ils à toi? ils emploient des formules moins respectueuses qu'Allah quand Il te salue». A cet égard, Aicha -que Dieu l'agrée-rapporte: «Des juifs entrèrent chez le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- le saluèrent en lui disant: «Que le «Sam» (la mort)- soit sur toi ô Aboul Qassem.» Aicha leur répondit: «Et sur vous (le Sa'm)». Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- dit alors à Aicha: «O Aicha, Dieu n'aime ni les paroles inconvenables ni les propos obscènes». Aicha poursuivit: «Ne les as-tu pas entendu dire: «Que le Sa'm soit sur toi?». Il me répondit: «Et toi n'as-tu pas entendu ce que fut ma réponse?» Dieu à cette occasion fit cette révélation: **«Se présentent-ils à toi? Ils emploient des formules moins**

respectueuses qu'Allah quand Il te salue» ***(Rapporté par Ibn Abi Hatem).*** Dans le Sahih on trouve cette version: «Aicha leur répondit: «Et sur vous le Sa'm et la malédiction». Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- dit alors: «Dieu exauce notre vœu contre eux et n'exauce pas le leur contre nous».

Anas Ben Malek, dans le même sens, rapporte: «Un jour, le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- était assis avec quelques uns de ses compagnons quand un juif passa et les salua. Ils leur rendirent le salut. Le Prophète de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- leur dit: «Savez-vous ce qu'il vous a dit?». Ils lui répondirent: «Il nous a salué» - Non, répliqua-t-il, il vous a dit: «Sam sur vous» c'est-à-dire que votre religion vous apporte le malheur. Puis il ordonna de lui amener le juif. Quand il fut en sa présence il lui demanda: «As-tu salué en disant: «Sam sur vous?» - Oui, répondit-il. Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- dit alors à ses compagnons: «-Lorsque l'un des gens du livre vous salue, répondez: «Et sur vous».

N.B. Les juifs, en saluant les musulmans, disaient: «Que le Sam soit sur vous». Ainsi au lieu de dire Salam qui signifie la paix, ils dissimulaient la lettre «l» et le Sam veut dire la mort».

(Le traducteur)

«En eux-mêmes, ils se disent: «Pourquoi Allah laisse-t-Il impunies de pareilles formules?». Ceux qui sont concernés par les versets précités font cela puis disent en eux-mêmes: «Que Dieu ne nous châtie pas pour ce que nous disons! Si vraiment Mouhammad était un Prophète, Dieu nous aurait punis car Il connait parfaitement ce que nous proférons dans nos entretiens secrets. Pourquoi donc Dieu ne hâte-t-Il pas Son supplice dans le bas monde?». Dieu leur répond: **«L'enfer sera leur punition»** dans l'autre, il leur suffira comme séjour affreux.

Puis Dieu enseigne aux croyants les règles de politesse vis-à-vis de Son Messager sans imiter les incrédules et les juifs. Il leur recommande: **«O croyants, chassez de vos conversations le mal, la haine et la désobéissance au Prophète»** sans être comme les autres parmi les ignorants des gens du Livre et ceux qui les suivent dans leur égarement comme les hypocrites. **«Prenez plutôt pour objet de vos entretiens la vertu et la piété. Craignez Allah devant qui vous serez tous**

rassemblés» pour vous rappeler vos actes et vos paroles qui les a comptés et Il vous en rétribuera.

L'imam Ahmad rapporte que Safwan Ben Mihrez a dit: «Je tenais la main de Ibn Omar quand un homme l'intercepta et lui dit: «Qu'as-tu entendu le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- dire au sujet des entretiens secrets au jour de la résurrection?» Il lui répondit: «Je l'ai entendu dire: *«Dieu fera approcher le croyant de lui en le couvrant de Son ombre pour le protéger des gens. Il le fera avouer ses péchés qu'il a commis en lui disant: «Reconnais-tu tel péché? Reconnais-tu tel péché?» - Si mon Seigneur, répondra le croyant. Et quand il aura reconnu tous ses péchés et il s'imaginera qu'il est perdu, Dieu lui dira: «Ces péchés que Je te les ai dissimulés dans le bas monde, Je te les pardonne aujourd'hui». Puis on lui remettra le livre de ses bonnes actions dans sa main droite Quant à l'incrédule et à l'hypocrite, les témoins (les **anges scribes**) diront: «Ces gens-là sont ceux qui ont menti sur leur **Seigneur, que** la malédiction de Dieu tombe sur les prévaricateurs». (-**Rapporté par Boukhari et Mouslim d'après Qatada**)*[1].

«C'est Satan qui inspire vos entretiens pour vous susciter des ennuis, ô croyants» afin qu'il vous cause du chagrin en vous suggérant le mal. **Mais Satan ne peut en rien vous nuire** sans la permission de Dieu. **Quiconque, parmi les croyants, en ressent quelque** chose de cela, qu'il **demande refuge auprès de Dieu contre ces suggestions** et qu'il se fie à Lui. Et par la suite aucun mal ne lui arrivera avec l'autorisation de Dieu. Même ces entretiens secrets sont interdits quand il s'agit aussi d'un fidèle qui, peut-être, en sera affligé. Le Messager de Dieu - qu'Allah le bénisse et le salue-, rapporte Ibn Mass'oud, a recommandé

---

(1) روى الإمام أحمد عن صفوان بن محرز قال: كنت آخذاً بيد ابن عمر إذ عرض له رجل، فقال: كيف سمعت رسول الله ﷺ يقول في النجوى يوم القيامة؟ قال: سمعت رسول الله ﷺ يقول: «إن الله يدني المؤمن فيضع عليه كنفه ويستره من الناس ويقرره بذنوبه، ويقول له أتعرف ذنب كذا؟ أتعرف ذنب كذا؟ أتعرف ذنب كذا؟ حتى إذا قرره بذنوبه، ورأى في نفسه أن قد هلك، قال: فإني قد سترتها عليك في الدنيا وأنا أغفرها لك اليوم، ثم يعطى كتاب حسناته، وأما الكفار والمنافقون فيقول الأشهاد هؤلاء الذين كذبوا على ربهم ألا لعنة الله على الظالمين»

aux croyants: «Quand vous êtes trois, deux d'entre vous ne doivent pas s'entretenir en aparté laissant le troisième, car cela pourra lui causer de la peine». ***Rapporté par Boukhari et Mouslim).***

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ إِذَا قِيلَ لَكُمْ تَفَسَّحُواْ فِى ٱلْمَجَٰلِسِ فَٱفْسَحُواْ يَفْسَحِ ٱللَّهُ
لَكُمْ وَإِذَا قِيلَ ٱنشُزُواْ فَٱنشُزُواْ يَرْفَعِ ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ مِنكُمْ وَٱلَّذِينَ أُوتُواْ
ٱلْعِلْمَ دَرَجَٰتٍ وَٱللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ خَبِيرٌ ﴿١١﴾

yâ' 'ayyuhâ-l-laḏîna 'â'manû' 'iḏâ qîla lakum tafassaḥu fî-l-majâlisi fafsaḥû yafsaḥi-L-Lâhi lakum wa 'iḏâ qîla-n-šuzû fa-n-šuzû yarfa'i-L-Lâhu-l-laḏîna 'â'manû minkum wa-l-Laḏîna 'ûtû-l-'ilma darajâtin wa-L-Lâhu bimâ ta'malûna ḫabîrun (11).

O croyant, quand, au cours d'une réunion, on vous demande une place, donnez-la. Allah vous en donnera une aussi. Si on vous demande de vous lever, levez-vous. Allah élèvera de plusieurs rangs ceux qui croient et auront reçu la science. Allah connait toutes vos actions (11).

Dieu ordonne à Ses serviteurs de bien traiter les uns les autres dans les assemblées sans que les uns privent les autres de l'intérêt qu'ils pourront en tirer. Qatada a dit: «Les hommes qui se trouvaient assis autour du Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue-, en voyant quelqu'un s'approcher, ne lui cédaient plus une place. Dieu dans ce verset leur ordonne de se comporter autrement.

Le commentaire de Mouqatel Ben Hayyan est le suivant:

«Ce verset fut révélé un certain vendredi alors que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- se trouvait dans la «Souffa» (un certain parvis annexé à la mosquée). La place était très étroite et il était en train d'honorer ceux qui ont pris part à la bataille de Badr parmi les Mecquois (Mouhajirin) et les Médinois (Ansar). D'autres hommes arrivèrent, se tinrent autour du Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- et le saluèrent: «Que la paix soit sur toi ô le Prophète ainsi que la miséricorde de Dieu et Sa bénédiction». Il leur répondit le salut. Ils saluèrent aussi ceux qui étaient assis et ils leur rendirent le salut. Ils restèrent debout attendant de leur faire place

mais il fut en vain. Remarquant cela, le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- ressentit une certaine peine. Il demanda alors à ceux qui étaient assis mais n'avaient pas pris part au combat le jour de Badr: «O un tel lève-toi, et toi aussi un tel» qu'à la fin il put assurer une place aux autres (combattants). Mais ce comportement déplut aux premiers et le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- put remarquer ceci sur leurs visages.

Plus tard, les hypocrites dirent aux fidèles: «Ne prétendiez-vous pas que votre compagnon (le Prophète) traite les hommes avec équité? par Dieu, nous ne l'avons pas vu agir avec justice avec ceux-là qui ont voulu être tout près de leur Prophète, mais il les fit lever pour donner la place aux autres les nouveau- venus qui arrivèrent en retard». Mis au courant de ces propos, le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- s'écria: «Que Dieu fasse miséricorde à quiconque cède la place à son coreligionnaire». Les hommes, après cela, se levèrent pour céder la place aux autres»» ***(Rapporté par Ibn Abi Hatem).***

Abou Houraira rapporte que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- a dit: *«Qu'un homme ne demande pas à un autre de se lever pour lui donner sa place, mais plutôt faites places aux autres et Dieu vous ménagera une place» » **(Rapporté par Ahmad)**[1].*

Les opinions des ulémas ont divergé sur ce sujet:

- Certains ont interdit qu'on se lève pour donner la place au nouveau-venu en se basant sur ce hadith: «Que celui qui aime que les hommes se présentent debout devant lui, soit prêt pour occuper sa place à l'enfer».

- D'autres l'ont toléré en favorisant un homme qui rentre d'un voyage ou au gouverneur de la même contrée, en se référant à l'histoire de Sa'd Ben Mou'adz quand le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- le convoqua pour décider du sort de Bani Qoraidha. En le voyant, il dit aux fidèles: «Levez-vouz pour votre maître» et ceci afin

---

(1) عن أبي هريرة، عن النبي ﷺ قال: «لا يقم الرجل الرجل من مجلسه ثم يجلس فيه، ولكن افسحوا يفسح الله لكم»

que son verdict prenne un caractère plus décisif. Mais prendre cela pour un argument dans les assemblées ordinaires constitue une coutume méprisée car ce sont les non-arabes (ou les Perses) qui agissent ainsi.

A ce propos, il est rapporté dans les traditions que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- s'asseyait là où il trouvait une place vacante, mais elle était toujours la meilleure. Ainsi les compagnons occupaient les places différentes selon leur importance, par exemple Abou Bakr Al-Siddiq s'asseyait toujours à droite du Prophète, Omar à gauche et souvent Ali et Othman devant lui, car ils écrivaient les révélations en leur ordonnant de le faire.

Pendant les prières en commun, Ibn Mass'oud rapporte que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- disait aux hommes: «Que les sages et ceux qui ont atteint la puberté se placent derrière moi, puis les plus jeunes et ainsi de suite» et ceci afin que ceux qui se tenaient juste derrière lui pouvaient concevoir ce qu'il disait et récitait.

Il est cité dans un hadith authentique que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- était assis avec ses compagnons, trois hommes arrivèrent. L'un d'eux trouva une place vacante dans le cercle, il s'y dirigea pour s'asseoir. Le deuxième prit une place derrière les hommes. Quant au troisième, il s'en alla. Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- dit alors à ses compagnons: *«Voulez-vous que je vous parle à propos de ces trois hommes? Le premier s'est réfugié auprès de Dieu et Dieu le mit sous Sa protection. Le second a eu honte de s'approcher de Dieu et Dieu a eu honte de lui. Mais le troisième s'est détourné de Dieu et Dieu s'est détourné de lui» **(Rapporté par Boukhari)**[1].*

Certains ont considéré que ces assemblées sont les conseils de

---

(1) في الحديث الصحيح: بينا رسول الله ﷺ جالس إذ أقبل ثلاث نفر، فأما أحدهم فوجد فرجة في الحلقة فدخل فيها، وأما الآخر فجلس وراء الناس، وأدبر الثالث ذاهباً، فقال رسول الله ﷺ: «ألا أنبئكم بخبر الثلاث؟ أما الأول فأوى إلى الله فآواه الله، وأما الثاني فاستحيا، فاستحيا الله منه، وأما الثالث فأعرض، فأعرض الله عنه»

guerre, et **«Si on vous demande de vous lever, levez-vous»** pour prendre part aux combats. D'autres enfin, comme Moqatel, ont avancé que si on appelle à la prière, levez-vous pour l'accomplir.

«Allah élèvera de plusieurs rangs ceux qui croient et auront reçu la science. Allah connait toutes vos actions». On a commenté ce verset comme suit: «Ne croyez pas que si l'un d'entre vous se lève pour donner sa place à son frère que ceci constitue un manque de respect à son égard, bien au contraire, Dieu le placera sur des degrés élevés et fera de lui un modèle à imiter. Car Dieu connait parfaitement l'intention de chacun d'entre vous pour le récompenser.

L'imam Ahmad rapporte, d'après Abou At-Toufayl qu'il a dit: «Nafé Ben Abdul Hareth rencontra Omar Ben Al-Khattab à Osfan. A savoir que 'Omar avait désigné cet homme comme gouverneur à la Mecque. Il lui demanda: «A qui tu as confié ce pouvoir en ton absence?» Et Nafé de répondre: «Je l'ai confié à Ibn Abza, il est un de nos esclaves affranchis». Omar s'écria alors: «A un affranchi?» - Oui, ô prince des croyants, c'est un récitateur du Livre de Dieu, il est très savant en matière de succession et un juge». Omar de conclure: «Or votre Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- a dit: «Grâce à ce Livre (le Coran) Dieu élèvé le rang de certains et abaisse celui des autres».

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ إِذَا نَٰجَيۡتُمُ ٱلرَّسُولَ فَقَدِّمُواْ بَيۡنَ يَدَيۡ نَجۡوَىٰكُمۡ صَدَقَةٗۚ ذَٰلِكَ خَيۡرٞ
لَّكُمۡ وَأَطۡهَرُۚ فَإِن لَّمۡ تَجِدُواْ فَإِنَّ ٱللَّهَ غَفُورٞ رَّحِيمٌ ١٢ ءَأَشۡفَقۡتُمۡ أَن تُقَدِّمُواْ بَيۡنَ
يَدَيۡ نَجۡوَىٰكُمۡ صَدَقَٰتٖۚ فَإِذۡ لَمۡ تَفۡعَلُواْ وَتَابَ ٱللَّهُ عَلَيۡكُمۡ فَأَقِيمُواْ ٱلصَّلَوٰةَ وَءَاتُواْ
ٱلزَّكَوٰةَ وَأَطِيعُواْ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥۚ وَٱللَّهُ خَبِيرُۢ بِمَا تَعۡمَلُونَ ١٣

yâ 'ayyuhâ-l-ladîna 'â manû 'idâ nâjaytumu-r-rasûla faqaddimû bayna yaday najwâkum ṣadaqatan dâlika ḫayrul-lakum wa 'aṭharu fa'il lam tajidû fa 'inna-L-Lâha Ġafûrur-Raḥîmun (12) 'a'asfaqtum 'an tuqaddimû bayna yaday najwâkum ṣadaqâtin fa'id lam taf'alû wa tâba-L-Lâhu '-alaykum fa 'aqîmu-ṣ-ṣalata wa 'â tu-z-zakâta wa 'aṭ'û-L-Lâha wa rasûlahu wal-L-Lâhu Habîrum-bima ta'malûn(13).

O croyants, quand vous désirez une audience du Prophète, faites une

aumône. Vous n'eu serez que meilleurs et plus purs. Si vous n'en avez pas les moyens, sachez qu'Allah est toute indulgence et bonté.(12) Vous pèserait-il de faire quelque aumône avant de vous entretenir avec le Prophète? Si vous vous en dispensez qu'Allah vous pardonne, observez du moins la prière et payez la dîme. Obéissez à Allah et à Son Prophète. Allah conaît toutes vos actions (13).

Dieu ordonne à Ses serviteurs de faire une aumône lorsqu'ils veulent avoir un entretien privé avec le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- pour le purifier et le rendre digne de ce privilège. Mais au cas où ils ne trouvent pas les moyens, à cause de la pauvreté, Dieu pardonne à ceux-là car Il ne l'a imposée qu'à celui qui en est capable.

«Vous pèserait-il de faire quelque aumône avant de vous entretenir avec le Prophète?» En d'autre terme: Avez-vous craint de s'appauvrir en donnant quelques aumônes avant votre entretient? **«Si vous vous en dispensez-qu'Allah vous pardonne, observez du moins la prière et payez la dîme. Obéissez à Allah et à Son Prophète. Allah connaît toutes vos actions»**. Ainsi cette obligation fut abrogée. On a rapporté à cet égard que seul 'Ali Ben Abi Taleb qui s'est conformé à cette obligation avant son abrogation.

Moujahed de sa part a dit: «Ali avait présenté un dinar comme aumône, puis il eut un entretien tête à tête avec le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- lui demandant de lui recommander dix vertus; puis la dispensation fut tolérée. 'Ali a dit: «Il y a dans le Livre de Dieu un verset auquel je fus le seul à m'en conformer et nul après moi ne l'a fait. J'avais un dinar dont j'ai échangé contre dix dirhams. Chaque fois que j'ai eu un entretien privé avec le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- je dépensais un dirham, puis cette obligation fut abrogée». Il récita ensuite le verset: **«O croyants, quand vous désirez une audience du Prophète...»**.

Quant au commentaire d'Ibn Abbas, il est le suivant: «Les musulmans accablaient le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- avec leurs questions au point de lui causer de la peine. Dieu voulut alléger cet excès de questions en imposant l'aumône, après quoi les musulmans ne posaient que la question qui était digne d'être posée. Dieu leur dit alors: **«Vous pèserait-il de faire quelque aumône**

avant de vous entretenir avec le Prophète?». Si vous en êtes incapable et renoncez à faire cette aumône: **«Observez du moins la prière et payez la dîme»** la Zakat, ainsi Dieu leur a facilité leur tâche sans les contraindre. Dieu est celui qui pardonne et Il est toute miséricorde envers Ses sujets.

۞ أَلَمْ تَرَ إِلَى ٱلَّذِينَ تَوَلَّوْا۟ قَوْمًا غَضِبَ ٱللَّهُ عَلَيْهِم مَّا هُم مِّنكُمْ وَلَا مِنْهُمْ
وَيَحْلِفُونَ عَلَى ٱلْكَذِبِ وَهُمْ يَعْلَمُونَ ﴿١٤﴾ أَعَدَّ ٱللَّهُ لَهُمْ عَذَابًا شَدِيدًا ۖ إِنَّهُمْ سَآءَ
مَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿١٥﴾ ٱتَّخَذُوٓا۟ أَيْمَٰنَهُمْ جُنَّةً فَصَدُّوا۟ عَن سَبِيلِ ٱللَّهِ فَلَهُمْ عَذَابٌ
مُّهِينٌ ﴿١٦﴾ لَّن تُغْنِىَ عَنْهُمْ أَمْوَٰلُهُمْ وَلَآ أَوْلَٰدُهُم مِّنَ ٱللَّهِ شَيْـًٔا ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ أَصْحَٰبُ
ٱلنَّارِ ۖ هُمْ فِيهَا خَٰلِدُونَ ﴿١٧﴾ يَوْمَ يَبْعَثُهُمُ ٱللَّهُ جَمِيعًا فَيَحْلِفُونَ لَهُۥ كَمَا يَحْلِفُونَ لَكُمْ ۖ
وَيَحْسَبُونَ أَنَّهُمْ عَلَىٰ شَىْءٍ ۚ أَلَآ إِنَّهُمْ هُمُ ٱلْكَٰذِبُونَ ﴿١٨﴾ ٱسْتَحْوَذَ عَلَيْهِمُ ٱلشَّيْطَٰنُ
فَأَنسَىٰهُمْ ذِكْرَ ٱللَّهِ ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ حِزْبُ ٱلشَّيْطَٰنِ ۚ أَلَآ إِنَّ حِزْبَ ٱلشَّيْطَٰنِ هُمُ ٱلْخَٰسِرُونَ
﴿١٩﴾

'alam tara 'ilâ-l-ladîna tawallaw qawman ġadiba-L-'âhu !alayhim mâ hum minkum walâ minhum wa yaḥlifûna 'alâ-l-kadibi wa hum ya'lamûn (14) 'a'adda-L-Lâhu lahum 'adâban šadîdan 'innahum sâ''a mâ kânu ya'malûna (15) ttahadû 'aymânahum junnatan faṣaddû 'an sabi-L-Lâhi falahum 'adâbum muhînu-l (16) lan tuġnî 'anhum 'amwâluhum walâ '-awlâduhum mina-L-Lâhi šay'an 'ûlâ''ika 'aṣḥâbu-n-nâri hum fîhâ ḫalidûna (17) yawma yab'atuhum-L-Lâhu jami'an fayaḥlifûna lahû kamâ yaḥlifûna lakum wa yaḥsabûna 'annahum 'alâ šay'in 'alâ 'innahum humu-l-kâdibûna (18) staḥwada 'alayhimu-š-šayṭânu fa 'ansâhum dikra-L-Lâhi 'ûlâ''ika ḥizbu-š-šayṭâni 'alâ 'inna ḥizba-š-šayṭâni humu-l-ḫâsirûna (19).

Que dire de ceux qui pactisent avec le peuple qui a encouru la colère d'Allah? La vérité est qu'ils ne prennent part ni pour vous ni pour ce peuple. Ils appuient d'un serment ce qu'ils savent être faux. (14) Allah leur prépare un affreux châtiment en punition de leurs mauvaises actions. (15) Ils se servent de leurs serments comme d'un bouclier et éloignent les autres

de la voie d'Allah. Ils subiront un supplice infamant. (16). Leurs richesses et leurs enfants ne leur seront d'aucune aide auprès d'Allah. Ils resteront éternellement dans la géhenne (17). Le jour où Allah les ressuscitera, ils Lui feront les mêmes serments qu'à vous. Ils croient être dans la vérité. Non, ce sont des imposteurs (18). Satan les domine et leur a fait oublier jusqu'au nom d'Allah. Ce sont les suppôts de Satan. Ils sont perdus (19).

Dieu désavoue le comportement des hypocrites qui ont pris le parti des incrédules clandestinement et ils n'étaient en même temps, ni pour ni contre les fidèles, comme Dieu montre leur cas dans ce verset: **«Oscillant de l'un à l'autre ils ne prennent parti ni pour ceux-ci ni pour ceux-là»** [Coran 17, 143].

«Que dire de ceux qui pactisent avec le peuple qui a encouru la colère d'Allah». Ceux-là sont les juifs que les hypocrites ont pris, clandestinement, pour maîtres. En réalité, ils ne sont ni des fidèles ni des juifs, et pourtant **«ils appuient d'un serment ce qu'ils savent être faux».** Dans leur cas présent, ils jurèrent aux fidèles qu'ils sont de leurs et quand ils rencontrèrent le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- ils jurèrent également qu'ils sont des croyants. Ils jurèrent sur le mensonge alors qu'ils savaient la vérité sans y croire. Dieu témoigne de leurs mensonges et leur promet un terrible châtiment en les introduisant à l'Enfer pour prix de leur faux serment, leur alliance avec les impies et leur animosité contres les fidèles.

Dieu dénonce ces gens-là et dit: **«Ils se servent de leurs serments comme d'un bouclier et éloignent les autres de la voie d'Allah».** Ils déclarent être croyants au moment où ils couvent l'incrédulité et prennent leurs serments pour un abri et une sauvegarde. La plupart des fidèles les prenaient pour des vrais croyants sans connaître leur réalité. En trompant ainsi les fidèles ils ont réussi à détourner certains d'entre eux de la voie de Dieu. Ces gens-là, les hypocrites, subiront le châtiment le plus terrible. **«Leurs richesses et leurs enfants ne leur seront d'aucune aide auprès d'Allah»** et ne repousseront d'eux quoi que ce soit du supplice qui les attend. Ils seront les gens du Brasier et ils y demeureront pour l'éternité.

Au jour du jugement dernier, Dieu les ressuscitera tous sans exception et **«ils Lui feront les mêmes serments qu'à vous»** et qu'ils

étaient, dans le bas monde, sur la voie droite tout comme ils avaient, auparavant, dit aux fidèles. Ils croiront que leurs serments devant Dieu les sauveront du supplice. Non. **«Ce sont des imposteurs».**

Sa'id Ben Joubayr rapporte qu'Ibn Abbas lui a raconté que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- était dans un de ses appartements (ceux de ses femmes) en compagnie de quelques compagnons alors que l'ombre commençait à décroître. Il leur dit: «Un homme aux yeux sataniques viendra vous parler, ne lui répondez pas». En effet un homme, qui était un ennemi juré du Prophète, arriva. Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- le manda et lui dit: «Pourquoi m'injuriez-vous toi, un tel et un tel», et il lui cita le nom de ses complices. L'homme partit puis revint avec ces hommes-là qui s'excusèrent en formulant les serments. A cette occasion Dieu fit descendre ce verset: **«ils Lui feront les mêmes serments qu'à vous. Ils croient être dans la vérité. Non, ce ne sont que des imposteurs».»** *(-Rapporté par Ibn Hatem, Ahmad et Ibn Jarir).*

«Satan les domine et leur a fait oublier jusqu'au nom d'Allah» Satan a dominé leurs cœurs et leurs esprits au point de leur faire oublier toute évocation de Dieu, ainsi il fera de ceux qui les domine. C'est pourquoi le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- a dit: «Trois hommes ne se trouvent dans un village ou dans un désert et ne s'acquittent de la prière sans que Satan ne les domine. Essayez donc de ne plus vous séparer de la communauté car le loup n'attaque que le mouton esseulé» *(Rapporté par Aboud Daoud d'après Abou Ad-Darda'».*

Ces gens-là et leurs semblables forment le parti de Satan en leur faisant oublier le Rappel de Dieu. Les partisans du démon seront certes les perdants et les perdus.

إِنَّ ٱلَّذِينَ يُحَآدُّونَ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥٓ أُوْلَٰٓئِكَ فِى ٱلْأَذَلِّينَ ﴿٢٠﴾ كَتَبَ ٱللَّهُ لَأَغْلِبَنَّ
أَنَا۠ وَرُسُلِىٓ إِنَّ ٱللَّهَ قَوِىٌّ عَزِيزٌ ﴿٢١﴾ لَّا تَجِدُ قَوْمًا يُؤْمِنُونَ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ
ٱلْءَاخِرِ يُوَآدُّونَ مَنْ حَآدَّ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ وَلَوْ كَانُوٓا۟ ءَابَآءَهُمْ أَوْ أَبْنَآءَهُمْ

أَوْ إِخْوَٰنَهُمْ أَوْ عَشِيرَتَهُمْۚ أُوْلَٰٓئِكَ كَتَبَ فِي قُلُوبِهِمُ ٱلْإِيمَٰنَ وَأَيَّدَهُم
بِرُوحٖ مِّنْهُۖ وَيُدْخِلُهُمْ جَنَّٰتٖ تَجْرِي مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَاۚ رَضِيَ
ٱللَّهُ عَنْهُمْ وَرَضُواْ عَنْهُۚ أُوْلَٰٓئِكَ حِزْبُ ٱللَّهِۚ أَلَآ إِنَّ حِزْبَ ٱللَّهِ هُمُ ٱلْمُفْلِحُونَ ﴿٢٢﴾

'inna-l-laḏîna yuḥâddûna-L-Lâha wa rasûlahû 'ûlâ'ika fî-l-'aḏallîna (20)
kataba-L-Lâhu la 'aġlibanna 'ana wa rusulî 'inna-L-Lâha Qawiyyun '-
Azîzun (21) lâ tajid qawman yu'minûna bi-L-Lâhi wa-l-yawmi-l-'âḫiri
yuwâddûna man ḥâdda-L-Lâha wa rasûlahû walaw kânû 'âbâ'ahum
'aw 'abnâ'ahum 'aw 'iḫwânahum 'aw 'ašîratahum 'ûlâ'ika kataba fî
qulûbihimu-l-'imâna wa 'ayyadahum biruḥim minhu wa yudḫiluhum
jannâtin tajrî min taḥtihâ-l-'anhâru ḫâlidîna fîhâ raḍiya-L-Lâhu 'anhum
wa raḍû 'anhu 'ûlâ'ika ḥizbu-L-Lâhi 'alâ 'inna ḥizba-L-Lâhi humu-l-
mufliḥûn (22).

**Ceux qui combattent Allah et Son Prophète tomberont dans le mépris.
(20) Allah a écrit: «Moi et mes Prophètes vaincrons». Allah est fort et
tout-puissant.(21) Ceux qui croient en Allah et au jour dernier ne
sympathiseront jamais avec ceux qui combattent Allah et son Prophète, fussent-ils leur père, leurs fils, leur frère ou leurs alliés? Allah a inscrit la foi dans leurs cœurs. Il les anime de son propre souffle. Ils les fera pénétrer pour l'éternité dans des jardins arrosés d'eau vive. Il les agrée et eux L'agréent. Ils sont les partisans d'Allah. Les partisans d'Allah triompheront. (22).**

Les incrédules rebelles qui s'opposent à Dieu et à Son Prophète et les combattent en s'éloignant de la vérité pour suivre le faux, ceux-là seront parmi les plus humiliés dans les deux mondes. **«Allah a écrit: «moi et mes Prophètes vaincrons»** et ceci dans le sommier de la création depuis l'éternité. On ne peut ni s'opposer à ce que Dieu avait décrété, ni le repousser, ni le changer, c'est que la victoire appartient toujours à lui, à Ses Prophètes et aux croyants dans la vie d'ici-bas et dans l'au-delà, car la bonne fin est réservée à ceux qui auront craint Dieu, comme Il l'affirme dans ce verset: **«Nous ferons triompher nos Prophètes et les croyants en ce monde et au jour du jugement dernier»** [Coran XL, 51]. Ceci est une vérité irréfutable et décisive.

Tu ne trouveras pas des gens qui croient en Dieu et au jour dernier se liant d'amitié avec ceux qui combattent Dieu et Son Prophète quand même ce seraient leurs pères, leurs fils, leurs frères ou les gens de leur clan. D'ailleurs Dieu a dit dans ce sens: «**Si vos pères, vos enfants, vos frères, vos femmes, vos familles, vos biens, vos commerces dont la marche vous rend anxieux, vos souriantes demeures ont pour vous plus de prix que l'amour d'Allah, de son Prophète et de sa cause, redoutez la réaction d'Allah. Car Allah se désintéresse des mécréants**» [-Coran IX, 24]. On a rapporté que le verset précité fut révélé au sujet de Abou Oubayda Ben Al-Jarrah quand son père fut tué à la bataille de Badr. Ce qui porta Omar Ben Al-Khattab -que Dieu l'agrée-, quand il a chargé les six compagnons de délibérer en commun sur leurs affaires, à dire: «Si Abou Oubayda était vivant je l'aurais nommé mon calife».

«**Fussent-ils leur père**» celui de Abou Oubayda «**leurs fils**» d'Abou Bakr qui pensait un jour à tuer son fils Abdul Rahman, «**leur frère**» car Mis'ab Ben Oumayr avait tué son frère Oubayd en ce jour-là «**ou leurs alliés**». Il's'agit de 'Omar Ben Al-Khattab qui avait tué un de ses proches, et du Hamza, Ali et Oubayda Ben Al-Hareth qui avaient tué Outba, Chayba et Al-Walid Ben 'Outba, toujours le jour de Badr.

«**Allah a inscrit la foi dans leurs cœurs. Il les anime de son propre souffle**». Ceux qui n'ont pas voulu se lier d'une amitié agissante avec ceux qui ont combattu Dieu et Son Prophète, Dieu a affermi leur foi dans leurs cœurs en y gravant le bonheur et les fortifiant par un esprit émanant de Lui. Ceux-là seront admis dans un paradis où coulent les ruisseaux et y demeureront éternellement.

«**Ils les agrée et eux l'agréent**» quand ces gens-là se sont soulevés contre leurs propres pères, fils et frères... afin d'obtenir la satisfaction du Seigneur. Il les agrée en leur donnant le Paradis comme récompense et les délices permanents. Tels sont les partisans de Dieu qui sont toujours les gagnants. Il est dit dans un hadith: «Dieu aime les hommes purs, innocents et pieux qui, une fois absents, nul ne se souvient d'eux. Ils se présentent sans être convoqués. Leurs cœurs sont les lanternes de la bonne direction, qui sortiront toujours sains et saufs de toute tentation quelle que soit obscure. Ceux-là sont les amis

de Dieu qui a dit d'eux: «**Ils sont les partisns d'Allah. Les partisans d'Allah triompheront**» ***(Rapporté par Ibn Abi Hatem).***

Al-Hassan rapporte que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- a dit: «Grand Dieu, ne fais pas que je doive une certaine aide ou d'un certain bienfait à un pervers ou à un dévergondé. Car j'ai trouvé la vérité dans ce verset que Tu m'as révélé: «**Ceux qui croient en Allah et au jour dernier ne sympathiseront jamais avec ceux qui combattent Allah et Son Prophète**» ***(Rapporté par Abou Ahmed Al-'Askari).***